

## Pôle d'Actions Sociales-Solidaires et Educatives - FAMILLE P.A.S.S.E - FAMILLE

# 577 000 enfants vivent dans des familles pauvres en Île-de-France

(source INSEE – Île de France 2011 – Regards... sur les enfants de familles pauvres en Île-de-France)

« (...) **A Paris, le taux de pauvreté des enfants est de 22,1 %** (source CAF d'Île-de-France 31.12.2009)

En 2009, un enfant francilien sur cinq vit dans une famille pauvre. Ces enfants vivent plus fréquemment dans des familles connaissant la précarité dans leur activité professionnelle, c'est-à-dire le chômage, les emplois sous-qualifiés et mal rémunérés, les temps partiels contraints et les contrats précaires. (...) Un tiers de ces enfants en situation de pauvreté vit dans des familles percevant le Rsa. (...) Même lorsqu'ils sont actifs, les parents pauvres seraient plus concernés par des conditions de travail précaires comme le temps partiel contraint, le sous-emploi ou les contrats précaires. (...) Par ailleurs, les enfants des familles monoparentales, avec au mieux une seule source de revenus, et ceux des familles très nombreuses, ayant des charges familiales importantes, sont plus exposés à la pauvreté. »

### Cette précarité des ressources a des conséquences sur les conditions matérielles de vie de ces enfants :

« (...) Les conditions de logement des enfants de familles pauvres sont décrites à partir de l'enquête nationale logement réalisée par l'Insee en 2006. Plus de la moitié des enfants des familles pauvres vit dans un logement HLM. (...) Cependant, en raison de l'insuffisance des places en logements HLM, le parc locatif privé accueille de plus en plus les enfants des familles pauvres : 25 % y vivent en 2006 contre 23 % en 1996. (...) Près de huit enfants de familles pauvres sur dix vivent ainsi dans un logement

surpeuplé. (...) De plus, la moitié des enfants de familles pauvres vivent dans un logement de mauvaise qualité. »

### Comment les enfants vivent cette pauvreté ?

(Source : Vivre la pauvreté quand on est un enfant – MIPES IDF)

« (...) **Globalement les enfants issus de familles pauvres, ressemblent à tous les autres enfants, avant d'être marqués par la pauvreté.** Elle apparaît en filigrane comme acceptée voire intégrée, à travers **les multiples renoncements au fil des conversations avec les enfants.** Les enfants rencontrés peuvent exprimer les mêmes désirs que les autres enfants, en matière de loisirs ou de biens de consommation, les mêmes rêves, façonnés par le même environnement médiatique, mais plus ils grandissent et plus ils prennent conscience que certains biens et loisirs leur sont, la plupart du temps, inaccessibles.

« (...) **La parole des enfants révèle la nature du défi à relever pour lutter contre la pauvreté. Ainsi un certain nombre de problématiques prioritaires sont interrogées par ce travail : le logement, la scolarité, l'effectivité de l'accès aux droits.** En ce sens, un récent avis du Conseil Economique et Social Européen sur le thème « Pauvreté et bien-être chez les enfants » (février 2011) fait état du risque de pauvreté qui imbrique dénuement matériel, question du logement et question de l'accès aux services élémentaires (santé, éducation...) et concerne aujourd'hui 20 millions d'enfants dans l'Union européenne. »

Ces constats convergent avec les résultats de l'étude faite en 2012 sur le profil des familles suivies dans le cadre d'une Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget familial par le Service P.A.S.S.E - Famille de l'UDAF de Paris : majorité de familles monoparentales, situations matérielle et financière précaires, difficultés rencontrées dans la scolarité...

Directeur de la publication : Véronique DESMAIZIERES  
Secrétaires de rédaction : Catherine Colombel - Betty Levy

Editeur : UDAF de PARIS - Tél. : 01.48.74.80.74  
Fax : 01.44.53.49.32  
email : udaf75@udaf75.fr

Constats également corroborés par l'étude du CEDIAS – CREA Île-de-France de 2014, commanditée par l'UNAF, intitulée : « Retour d'expérience de familles bénéficiant d'une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) ». Etude à laquelle ont participé des familles suivies par le Service P.A.S.S.E - Famille de l'UDAF de Paris et les travailleurs sociaux, Délégués aux Prestations Familiales, qui les accompagnent, dont voici quelques extraits :

#### ■ *Les familles rencontrées : des familles pauvres*

(...) Une mère de famille ayant oublié le rendez-vous, a reçu la chargée d'études dans sa cuisine pendant qu'elle préparait un repas. Ce faisant, elle a longuement expliqué ses stratégies pour parvenir à nourrir les enfants chaque jour.

(...) **En abordant la protection de l'enfance sous l'angle de la gestion des allocations familiales, un aspect important est apparu. Cet aspect, habituellement passé sous silence pour des raisons qu'il faudrait analyser, est celui de la pauvreté.**

Les parents rencontrés nous ont décrit les difficultés économiques qu'ils vivent, les incidences que ces difficultés ont eues dans leur vie quotidienne et celle de la famille et les stratégies qu'ils ont eu à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins primaires que sont nourrir la famille, chauffer le logement, disposer de l'eau et de l'électricité. Ils ont également décrit de nombreux empêchements : empêchement à exercer un métier, à se déplacer, à déménager, à faire des choix, à protéger leurs enfants etc. Ce faisant, ils ont également décrit ce qu'ils ont pu préserver malgré les difficultés rencontrées. Dans les autres études en protection de l'enfance que nous avons menées, si nous avons relevé la vulnérabilité dans laquelle se trouvent les familles, la pauvreté n'a jamais été si clairement nommée par les familles.

#### ■ *Une satisfaction unanime*

Le recueil des données frappe par le consensus positif exprimé par les familles concernant la MJAGBF. Toutes témoignent positivement de la mesure. Les parents rencontrés se sont exprimés sur le déroulé

de l'accompagnement dans le cadre de la MJAGBF. Ils ont parlé de leur crainte au commencement de la mesure concernant le placement des enfants et du temps nécessaire pour saisir l'objectif de la mesure.

#### ■ *La méthode d'accompagnement*

Plusieurs parents ont parlé du « travail » réalisé avec le délégué. Le fait pour les parents de considérer qu'ils participent à un travail avec le délégué est notable.

**Etre au centre du dispositif, cela ne signifie pas être au milieu des regards et des discours des autres, mais bien participer, travailler, être acteur de la mesure. Ce point est tout à fait spécifique à la MJAGBF.**

#### ■ *L'impact de la mesure.*

Parents rencontrés et délégués se rejoignent sur ce point. **Au fil du temps, la MJAGBF a permis aux parents et aux enfants de retrouver de la tranquillité. Les parents se sont sentis protégés et soutenus.**

La pauvreté monétaire restreint le panel des possibles pour les familles. **Les parents rencontrés et les délégués ont témoigné de plusieurs exemples pour lesquels les gains d'autonomie ont permis de restaurer la fonction parentale, ou plus précisément, l'exercice de l'autorité parentale.**

**Avec le règlement progressif de la dette et pour certains parents la possibilité de réaliser une épargne, des perspectives nouvelles se sont présentées, des choix ont été possibles.** Les capacités à faire et à décider sont passées par des étapes successives : des parents se sont procurés un véhicule, ont retrouvé du travail, ont ouvert un compte en banque personnel, se sont séparés de leur conjoint et ont obtenu un logement à leur nom, ont ouvert un compte en banque etc.

**Les parents rencontrés ont également évoqué la transmission d'un savoir par leur délégué.**

**Ainsi, si la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) ne permet pas aux familles de sortir de la pauvreté monétaire, elle leur permet de sortir, un peu pour certaines, beaucoup pour d'autres, d'une configuration de vulnérabilité. Les parents retrouvent des capacités à agir.**

**En effet, en 2015, 45% des familles ont retrouvé leur autonomie budgétaire et ont pu bénéficier d'une fin de mesure. La MJAGBF aura duré entre 1 et 5 ans pour les 3/4 de ces familles. Seulement moins de 2% des familles suivies avaient déjà fait l'objet de cette mesure au cours des années précédentes.**